



DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Thierry DELORT PRESIDENT DE L'ASSOCIATION BARBAZ'ANIM

Profession: Agent Thermal

Domicilié(e) : Impasse du Bourguet BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Au Thermes.

Du 23 août 2015 à 08 heures 00

Au 23 août 2015 à 18 heures 00

Pour le motif Vide grenier

Veillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 18 mai 2015

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique- Monsieur Thierry DELORT PRESIDENT DE L'ASSOCIATION BARBAZ'ANIM , Impasse du Bourguet BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 23 août 2015 à 08 heures 00

Au 23 août 2015 à 18 heures 00

Pour le motif Vide grenier à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 18 mai 2015

